Montrez moi

Un Ministère dans la ville

L'administration des finances à Paris du XVIIIe au XXIe siècle

- Accueil
- Introduction
- Plan de Paris
- Index des bÂtiments
- ThÈmes

Navigation transversale
- Précédent
- Suivant

L'INSTALLATION DES SERVICES FINANCIERS
DANS LE QUARTIER SAINT-HONORÉ.
« L'ILÔT C » (1961-1989).
Rues Saint-Honoré, des Bons-Enfants, Montesquieu et Croix des Petits Champs

Direction du personnel et des services généraux
Direction de la communication
Direction de la comptabilité publique
Direction générale des douanes et des droits indirects

L'Îlot C. L'immeuble Saint-Honoré, entrée du n°182 rue Saint-Honoré

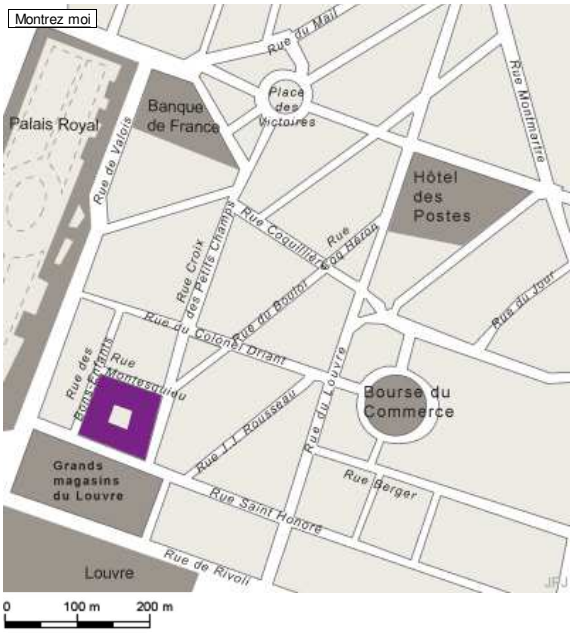

« L'ÎLOT C »
Rues Saint-Honoré, des Bons-Enfants, Montesquieu et Croix des Petits Champs

Genèse d'un projet.

Dès la fin des années 1920, le secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts multiplia, à l'adresse du ministre des finances, les demandes en restitution des locaux encore occupés par les services financiers dans le palais du Louvre. Parmi eux figuraient, installés dans le pavillon de Flore depuis 1915, le service des Emissions (emprunts d'Etat) et ses archives. Pour assurer la réinstallation des personnels qui devaient être évacués, le ministère des Finances s'était mis en quête d'un bâtiment susceptible de les recevoir. Diverses options furent examinées, à proximité du palais, dont celle de l'ancien théâtre Ventadour que la Banque de France envisageait d'abandonner (hôtel de Lionne Pontchartrain).

A la veille de la guerre, un ensemble de six « îlots insalubres » désignés par des lettres, de A à F, faisait face aux Grands magasins du Louvre de la rue Saint-Honoré. Ces îlots occupaient un vaste quadrilatère compris entre cette rue, la rue de Valois, la rue du Colonel-Driant et la rue du Louvre, et les services d'urbanisme de la Préfecture de la Seine envisageaient leur démolition. En 1941, un projet élaboré par le ministère des Finances prévoyait, sur les trois îlots A, B et C, la construction d'un nouvel ensemble immobilier. En fait, l'opération se limita à l'acquisition, par voie d'expropriation, de « l'îlot C » dont les immeubles les plus vétustes ne furent finalement détruits qu'en 1945.

Avec le dessein de « *faciliter le regroupement des locaux administratifs* », une Commission centrale de contrôle des opérations immobilières avait été instituée en août 1949 auprès de la Présidence du Conseil. Sa gestion des dossiers s'inspira de la doctrine élaborée avant guerre par la Commission du domaine national. Le principe directeur, fondé sur la restitution de l'aile Richelieu au Musée du Louvre, affirmait que « *l'installation actuelle du Ministère des Finances dans une partie du Palais du Louvre* [était], *en effet, défectueuse à tous égards* » (Emile Labeyrie, 16 juillet 1937). Le président de la Commission du domaine national jugeait plus précisément que « *les services de pure exécution* [devraient], *dans toute la mesure du possible, être repoussés vers la périphérie afin de décongestionner le centre de Paris* » (16 mars 1937).

La direction des Domaines de la Seine fut contrainte d'inciter le directeur du personnel et du matériel à rejeter toute demande de location, de la part de particuliers, de l'emprise foncière de « l'îlot C » afin d'éviter de « *rendre douteuse la reprise de possession du terrain par l'Etat* » (5 mai 1951). Les difficultés économiques et politiques de l'immédiat après-guerre achevèrent de dégrader la dimension prioritaire du projet élaboré par le ministère des Finances.

Le maintien des services financiers dans le quartier du Palais royal.

Le ministère des Finances poursuivit néanmoins sa démarche. Dans le cadre d'un regroupement comptable, les crédits concernant les travaux exécutés et financés par l'Etat avaient été transférés au ministère de l'Education nationale sous le titre : « *Aménagement des administrations centrales des ministères* » (loi du 30 mars 1947, état A). Quelques années plus tard, confirmant l'évacuation prochaine du pavillon de Flore, le ministre des finances demanda l'inscription dans la loi de finances d'une autorisation de programme de 750 millions de francs pour la réalisation des travaux (loi du 31 décembre 1954, art. 16). L'opération, dont les crédits étaient ouverts au titre du ministère de l'Education nationale, fut confiée à la direction de l'architecture, alors rattachée à ce ministère et chargée des travaux concernant les bâtiments civils et les palais nationaux.

Sur le quadrilatère de format plus réduit de « l'îlot C », compris entre la rue Saint-Honoré, la rue des Bons Enfants, la rue Montesquieu et la rue Croix des Petits Champs, le nouveau projet agréé par le ministre des finances conjuguait démolition et réhabilitation. Il conservait le bâtiment le plus récent, construit par l'architecte Georges Vaudoyer en 1919 sur la rue Saint-Honoré. Ce bâtiment avait abrité les réserves des Grands magasins du Louvre avant d'être occupé par le ministère des Finances à partir de 1941. Sur le terrain libéré par les démolitions, avec des façades sur les trois autres rues, fut édifié un ensemble immobilier comportant sept étages sur rez-de-chaussée et deux niveaux de sous-sol. Cet ensemble de 9 700 m², construit entre juin 1956 et octobre 1961, était l'œuvre de l'architecte Olivier Lahalle.

L'installation des services.

La direction du personnel et des services généraux (DPSG), chargée des services communs et techniques de « l'îlot C », entretenait une position sans cesse croissante dans l'ensemble immobilier dont elle avait supervisé la construction ou le réaménagement : ses services administratifs occupaient 1 100 m² au 1er mars 1973 et 2 440 m² au 15 mars 1984. Pendant la même période, ses effectifs installés sur le site avaient doublé, de 120 à 260 personnes. Sur place, elle gérait des services communs plus largement dimensionnés : plus de 2 000 m² de restaurants administratifs, 2 500 m² de locaux d'archives dont certains équipés de rayonnages mobiles, et de multiples prestations à caractère éducatif ou social (coopérative, salles de sport).

L'investissement de ces bâtiments « modernes » se réalisait au cours d'une période de profondes mutations de l'activité des administrations financières et de leurs méthodes de travail. Au début des années 1960, s'ébauchait en effet une nouvelle doctrine issue de la rationalisation des choix budgétaires (RCB), combinant des considérations juridiques, économiques et organisationnelles, pour aborder la politique des investissements immobiliers, la mise en oeuvre de l'automatisation des tâches administratives et l'encadrement de la conception et de l'homologation de nouveaux équipements et mobiliers de bureaux.

Porté par ce courant de réformes techniques, le ministère des Finances installa plus d'un millier d'agents dans les immeubles de « l'îlot C », pour l'exercice d'activités dont les trois dominantes furent les études informatiques, la formation professionnelle et l'information du public.

L' « immeuble Saint-Honoré » réhabilité offrait 11 500 m² de surface utile. Il disposait de deux entrées principales, aux n° 182 et 192 de la rue. La DPSG avait équipé les 146 pièces réservées aux services administratifs. Mais avec l'attribution de près de 90% de l'espace de bureaux et des personnels administratifs affectés, les deux occupants principaux de l'immeuble furent la direction de la Comptabilité publique et la direction générale des Douanes et des droits indirects.

Cette dernière avait installé au n° 182 un service d'information, le Centre de renseignements douaniers, aux côtés de sa direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE). Ces organismes furent rejoint, en juin 1980, par une nouvelle unité documentaire relevant de la direction générale des Relations avec le public, le Centre de documentation économique et budgétaire (CEDEB). Cette dernière initiative avait permis l'organisation d'une offre documentaire à destination du public externe, au rez-de-chaussée de l'immeuble : un organe de consultation et de diffusion couplé à une librairie de l'Imprimerie nationale installée au n° 172 rue Saint-Honoré.

Le n° 192 donnait accès à l'Ecole nationale des services du Trésor, organisme rattaché à la direction de la Comptabilité publique. L'ENST, déjà installée au n° 1 et 3 rue Croix des Petits Champs depuis 1952, occupa cette nouvelle adresse entre 1957 et 1969. Après quelques années passées dans le 18e arrondissement, l'Ecole sera définitivement implantée à Noisiel en 1978.

En 1972, le Service des archives économiques et financières fut installé dans ces mêmes locaux de la rue Saint-Honoré. Ce « *service spécialisé pour ordonner et conserver les documents qui portent le témoignage de son action* » (rapport au Premier ministre) avait été créé par arrêté ministériel du 8 novembre 1971.

Le vaste ensemble immobilier domanial construit par Olivier Lahalle, communément désigné « immeuble Croix des Petits Champs », avait permis à la DPSG de créer et d'équiper, à proximité du palais du Louvre, 274 bureaux pour les services administratifs.

Désigné comme occupant au départ du projet de construction, le service des Emissions avait investi ce bâtiment dès la fin du chantier, au mois d'octobre 1961. L'opération permit, le 13 novembre suivant, la remise du pavillon de Flore au service des Beaux-Arts par le ministre des finances Wilfrid Baumgartner. Le service des Emissions devint, à la fin des années 1960, la sous-direction E (Emprunts) d'une direction de la Dette publique installée dans « l'annexe Bac » (hôtels de La Salle et de Cambacérès). Son activité fut alors partagée entre la rue Croix des Petits Champs et cette annexe. En 1973, la direction de la Dette publique se transforma à son tour. Elle devint Service des Pensions et regroupa à cette occasion l'ensemble de son organisation dans « l'annexe Bac », au n° 23 bis de la rue de l'Université.

L'« immeuble Croix des Petits Champs » accueillit également le Centre de formation professionnelle et de perfectionnement (CFPP), organisé par le décret du 6 août 1960. Aux 7e et 8e étages, au n° 8 rue des Bons Enfants, le ministère avait mis à la disposition du CFPP 800 m² de locaux et de salles de cours adaptés à sa mission. Le Centre disposait d'une bibliothèque de 370 m² dédiée à la préparation des concours administratifs. Une salle informatique concentra, à partir de 1978, l'ensemble du matériel lourd destiné à la gestion automatisée des inscriptions et de la diffusion des cours.

Montrez moi ut également un espace de transition pour l'installation de services nouvellement créés. Parmi ces services, on peut citer :

- en 1963, la Commission centrale des marchés. Elle avait été implantée à sa création en 1959 dans un immeuble tout proche, n° 24 rue de Richelieu, auprès du Service central d'organisation et méthodes (SCOM). Cet immeuble domanial, qui fut aussi le siège de la Mutuelle centrale des finances dès son acquisition (1961), a fait l'objet d'une cession (arrêté du 2 février 2006). La Commission centrale des marchés fut transférée en 1970 à la cité administrative du Quai Branly,
- en 1965, à sa création, la direction de la Prévision. Installée en partie sur l'avenue de l'Opéra, une superficie de 700 m² lui avait été réservée rue Croix des Petits Champs pour installer sa sous-direction C (RCB), qui se dénomma par la suite « Etudes sectorielles et optimisation des décisions publiques », et lui adjoindre, en 1976, deux bureaux de sa nouvelle sous-direction D (Finances publiques),
- en 1971, un organisme présidé par le directeur du personnel et des services généraux, la Commission de développement de l'informatique, laquelle, ajoutant la bureautique à sa compétence, devint la CDIB en 1984,
- en 1975, le bureau « Etudes générales d'automatisation » de la DPSG,
- la même année, un inventaire du service de l'immobilier de la DPSG indiquait que 460 m² de bureaux avaient été cédés dans l'immeuble de la rue Croix des Petits Champs pour installer 43 personnes relevant du secrétariat général de la Loterie nationale,

La cessation d'activité des Grands magasins du Louvre, en 1974, et la disponibilité de vastes superficies permirent au ministère des Finances d'envisager un transfert de services de l'autre côté de la rue Saint Honoré. A l'occasion de la prise à bail de locaux dans le nouveau « Centre d'affaires du Louvre » (CAL) dès le mois de juin 1979, la direction de la Comptabilité publique fut, avec la DPSG, la principale bénéficiaire de la redistribution des espaces de « l'îlot C ». Au milieu des années 1980, elle occupait encore 3 000 m² de bureaux, rassemblant sa sous-direction M « Etudes et applications informatiques » et une partie de sa sous-direction C « Réglementation générale » : l'ensemble employait environ 480 personnels. La direction du budget y avait également disposé son bureau « Informatique et systèmes d'information » (1 E).

Libérés à partir de 1989 par les services financiers, les immeubles composant « l'îlot C » ont été affectés au ministère de la culture par arrêté du 24 février 1994.

Sources bibliographiques

• *Journal officiel de la République française*.
• Malécot, Yves (directeur du personnel et du matériel au ministère des finances), *Les Finances et le pavillon de Flore*. Bulletin de liaison et d'information de l'administration centrale des finances, n° 14 / 1961, p. 64-74.
• Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique. Centre des Archives économiques et financières : cotes B 14414, B 54370, B 54372, PH 218/99

| Contact | Crédits | Copyright
© Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique